

Présentation du plan stratégique 2023-2027 et consultation

Mission : Représenter et défendre les intérêts généraux et particuliers de l'ensemble des propriétaires de forêts privées. Informer les propriétaires et contribuer à leur formation afin de les soutenir dans leurs pratiques courantes et d'en favoriser l'évolution. Être, au nom des propriétaires de forêts privées, un interlocuteur représentatif et crédible pour leurs partenaires commerciaux, gouvernementaux, etc., dans la mise en marché des ressources forestières, dans la protection et la mise en valeur des forêts privées et les droits de la propriété.

Vision : La forêt privée contribue au développement socio-économique des communautés. Sa contribution pourrait être plus grande. Elle offre à la population un ensemble de produits, de services et de fonctions utiles. Elle est une source de richesses et d'emplois. Son potentiel est sous-utilisé. Elle doit être aménagée durablement pour tenir ses promesses.

Valeurs : Le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec est une organisation syndicale professionnelle, qui fonde sa raison d'être et son action sur les valeurs de respect de la personne, de solidarité, d'action collective, de justice sociale, d'équité et de démocratie.

| | Objectif | Indicateur | Situation 2023 | Situation 2024 | Cible 2027 |
|---|--|--|----------------|----------------|------------|
| Enjeu 1 : L'engagement des producteurs et propriétaires forestiers | | | | | |
| 1.1 | Une meilleure participation aux assemblées de secteurs | Taux de nomination des délégués aux assemblées de secteur | 82 % | 68 % | 100 % |
| 1.2 | Une meilleure participation des délégués à l'assemblée générale annuelle (AGA) | Taux de présence des délégués à l'AGA | 84 % | 86 % | 90 % |
| 1.3 | Une meilleure adhésion syndicale | Taux d'adhésion comme membre | 15 % | 13 % | 30 % |
| 1.4 | Favoriser la participation de la relève | Taux de nouveaux délégués nommés aux AS | 35 % | 37 % | 25 % |
| Enjeu 2 : La reconnaissance des producteurs et propriétaires forestiers par le public et les partenaires de la filière | | | | | |
| 2.1 | Augmenter et améliorer la visibilité des communications publiques | Nombre de communication publique/année | 3 | 3 | 5 |
| Enjeu 3 : L'évolution et l'amélioration des conditions de mise en marché de bois | | | | | |
| 3.1 | Renouveler les conventions de mise en marché avec les scieurs | Taux de signataires d'une nouvelle convention (2022) | 27 % | | 100 % |
| 3.2 | Réduire le nombre d'unités de mesure du bois pour l'affichage des prix | Nombre d'unités sur le territoire | 11 | 10 | 3 |
| 3.3 | Développer de nouveaux partenariats dans le développement de nouveaux marchés | Nombre de partenariats/année | 1 | 1 | 3 |
| Enjeu 4 : L'innovation organisationnelle et réglementaire | | | | | |
| 4.1 | Revoir l'appellation et l'image corporative du Syndicat | La nouvelle image | - | - | 100 % |
| 4.2 | Réussir l'intégration du nouveau système informatique SPBOIS avec d'autres régions | Taux d'utilisation de SPBOIS au SPFRQ | - | 25 % | 100 % |
| 4.3 | Augmenter le nombre d'abonnés à l'infolettre mensuelle du Syndicat | Nombre de producteurs inscrits au Syndicat avec une adresse courriel | 3 856 | 4 085 | 5 000 |
| 4.4 | Favoriser la cohésion au sein des employés | Nombre d'activités d'équipe | 1 | 3 | 5 |
| 4.5 | Adapter les activités syndicales et la réglementation du Plan conjoint à la production | Nombre de révisions réglementaires/année | 1 | 1 | 5 |

Enjeu 1 : L'engagement des producteurs et des propriétaires forestiers

Le principal enjeu auquel nous devons faire face comme organisation est la mobilisation et la participation de nos membres aux activités du Syndicat.

C'est la raison pour laquelle la mobilisation des producteurs et des propriétaires est déterminée comme le premier enjeu auquel nous devons faire face.

- 4 objectifs et indicateurs sont déterminés afin de suivre la participation des producteurs, l'adhésion des membres puis la participation de la relève aux activités du Syndicat.

Enjeu 2 : La reconnaissance des producteurs et propriétaires forestiers par le public et les partenaires de la filière

Les producteurs et les propriétaires sont trop souvent ignorés ou méconnus de la part du public et de certains partenaires. Le Syndicat doit se démarquer puis faire partie de l'environnement médiatique afin de défendre publiquement l'intérêt de ses membres.

- 1 objectif et indicateur a été déterminé afin d'être plus actifs dans nos activités et communications publiques.

Enjeu 3 : L'évolution et l'amélioration des conditions de mise en marché de bois

À la base du Plan conjoint, la négociation collective des conditions de mise en marché vise à améliorer la situation des producteurs dans un environnement en évolution.

- 3 objectifs et indicateurs sont déterminés afin de moderniser les conventions de mise en marché avec les scieurs, réduire le nombre d'unités de mesure pour l'affichage des prix aux producteurs et stimuler le développement de marché en partenariat.

Enjeu 4 : L'innovation organisationnelle et réglementaire

L'innovation dans les pratiques et les règlements du Syndicat pour rechercher une plus grande efficacité est essentielle pour répondre aux besoins des producteurs et aux exigences des marchés.

- 5 objectifs et indicateurs sont déterminés afin de revoir l'image du Syndicat, intégrer une nouvelle plate-forme web utilisée par d'autres régions dans les opérations courantes du Syndicat, accroître le nombre d'abonnés à notre infolettre mensuelle qui est plus fréquente et moins coûteuse que le journal traditionnel, favoriser la cohésion des employés du Syndicat afin de répondre efficacement aux producteurs puis évidemment d'accroître la cohérence réglementaire en l'adaptant régulièrement à nos pratiques.

Consultation des producteurs aux assemblées de secteurs

1. Selon vous, quel est l'enjeu le plus important auquel fait face le Syndicat ?
2. Est-ce que les indicateurs identifiés permettront de répondre aux enjeux ciblés ?
3. Quels autres indicateurs aimeriez-vous voir ?
4. Êtes-vous satisfait de la démarche ?
5. Un sondage en ligne est disponible et permet également de soumettre vos commentaires.
6. Le conseil d'administration adoptera le plan stratégique mis à jour avec vos commentaires au début du mois de mars et celui-ci sera remis aux délégués à l'AGA du 29 avril 2025.

Sondage en ligne

<https://fr.surveymonkey.com/r/PJRQBSN>